

PROCES VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2016

COMMUNE DE SAINT-PERDON

L'an deux mille seize, le vingt trois du mois de septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Perdon s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de M. le Maire, Jean-Louis DARRIEUTORT.

Présents : Jean-Louis Darrieutort, Régine Nehlig, Sandrine Casini, Jean-Paul Darsaut, Didier Lartigue, Sébastien Lanibois, Jean-Michel Dourthe, Marie-Christine Cazenave, Corine Lafitte, Hélène Dupin, Philippe Cabannes, Patrick Beeuwsaert et Sébastien Seigner.

Excusé(es) ayant donné procuration: Cédric Barrouillet à Didier Lartigue, Elodie Dudon à Hélène Dupin, Ludovic Pastor à Marie-Christine Cazenave.

Absents : Odile Beneteau et Philippe Lapouge

Absente excusée : Chantal Lemesle

Secrétaire de séance : M^{me} Sandrine Casini

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Stéphane Maignan a donné sa démission de conseiller municipal en date du 16 septembre 2016 pour des raisons professionnelles, il donne lecture de son courrier.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est dans l'attente de la réponse de Monsieur Philippe Lapouge.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une secrétaire de mairie vient de suivre 3 jours de formation sur le logiciel Concerto qui permet de gérer les inscriptions, pointages et factures des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires en relation avec Mont de Marsan Agglomération.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame Leslie Leblond, ancienne directrice du Centre de Loisirs communal est appelée à gérer l'ensemble des services scolaire/périscolaire et extra scolaire de Mont de Marsan Agglomération et il se félicite de cette promotion.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 09 août 2016 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Autorisation pour dépôt de l'Ad'Ap
- 2) Passage dans le domaine public d'une partie de la parcelle AB 906
- 3) Composition commission d'ouverture des plis compétente en matière de délégation de service public
- 4) Demande de subvention de l'association Saint Perdon Pelote Basque
- 5) Tarifs adhésion à l'Espace Ados pour les extérieurs à la commune
- 6) Décision modificative n°1 au budget communal.
- 7) Informations diverses

1) Autorisation pour dépôt de l'Ad'Ap

La Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Cette Loi vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps, qu'ils soient moteurs, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques. Elle rend essentielle la notion de chaîne de déplacement et de participation.

Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 a fixé un délai de 10 ans pour la mise en conformité des Etablissements Recevant du Public (ERP). Cette mise en conformité devra donc être effective avant le 1er janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux Maîtres d'Ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Ce dispositif a été instauré par l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 et permet aux acteurs publics de ne pas tomber sous le coup d'une sanction financière notamment en établissant un calendrier des travaux à réaliser pour se trouver en conformité avec la loi de 2005.

L'Article L. 111-7-6-I du code de la construction et de l'habitat, complété dans ses dispositions par l'arrêté du 27 avril 2015, dispose : « Le projet d'agenda d'accessibilité programmée doit être déposé dans les douze mois suivant la publication de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014.

La commune de Saint-Perdon a bénéficié d'une prorogation pour un délai de 12 mois pour impossibilité techniques, conformément à l' Arrêté du 27 avril 2015 relatif aux conditions d'octroi d'une ou deux périodes supplémentaires et à la demande de prorogation des délais de dépôt et d'exécution pour les agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public,

Courrier reçu par la Préfecture du 28 septembre 2015 nous autorisant à déposer notre Ad'Ap au 27 septembre 2016.

Par ailleurs l'article L.111-7-5 du code de la construction et de l'habitation précise que les propriétaires ou l'exploitant d'un établissement recevant du public ou une installation, ouvert au public qui ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L, 111-7-3 élabore un agenda d'accessibilité programmée. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants. Certains ERP et IOP ne répondant pas aux normes d'accessibilité Personne à mobilité réduite (P.M.R), il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée pour la période du 2017 à 2022.

Le Conseil Municipal,

1. Après avoir pris connaissance du contenu des travaux envisagés, de leur programmation et de leur coût estimatif.
2. Après en avoir délibéré,

ADOpte le projet d'agenda d'accessibilité programmée pour la commune de Saint-Perdon

DECIDE

D'AUTORISER le Maire à déposer la demande d'approbation de l'Ad'AP auprès des services préfectoraux et de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, puis à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

2) Passage dans le domaine public d'une partie de la parcelle AB 906

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par Monsieur Patrick Beaumont, géomètre expert du Cabinet Bémogé à Mont de Marsan qui réalise le bornage de la parcelle AB 906, propriété de Monsieur et Madame Darrieutort André, route du Maysouet à Saint Perdon.

Le géomètre a, en effet, attiré l'attention de Monsieur le Maire sur le transformateur ERDF qui est situé pour partie sur le domaine public et pour autre partie (11m² environ) sur la parcelle AB 906.

Afin de mettre à jour la propriété Darrieutort, il nécessaire de procéder à la cession en faveur de la commune de Saint-Perdon des 11 m² sur lesquels est en partie implanté le transformateur ERDF. La cession sera effectuée par acte notarié, les frais restant à la charge du propriétaire.

La transaction sera effectuée pour 1 euro.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DIT que la transaction sera effectuée pour 1 euro.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de cession relatif à la parcelle AB 906p d'une superficie de 11 m² et les documents afférents.

3) Composition commission d'ouverture des plis compétente en matière de délégation de service public

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'ouverture des plis de la Commune de Saint Perdon, compétente en matière de délégation de service public doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D 1411.3 du Code général des collectivités territoriales).

Cette commission est présidée par Monsieur Jean Louis DARRIEUTORT, Maire de la Commune de Saint Perdon.

ELECTION DES TITULAIRES : Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération du 09/08/2016 sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
➤ J.P DARSAUT ➤ R.NEHLIG ➤ J-M DOURTHE	➤ ➤ ➤	➤ ➤ ➤

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 16		Suffrages exprimés : 16	
	Liste 1	Liste 2	Liste 3
Nombre de voix	16		

Sont élus :

MEMBRES TITULAIRES
➤ J.P DARSAUT ➤ R.NEHLIG ➤ J-M DOURTHE

ELECTION DES SUPPLEANTS : Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération du 09/08/2016, sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
<ul style="list-style-type: none"> ➤ S.CASINI ➤ M-C CAZENAVE ➤ S.SEIGNER 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ➤ ➤ 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ➤ ➤

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 16		Suffrages exprimés : 16	
Nombre de voix	Liste 1	Liste 2	Liste 3
	16		

Sont élus :

MEMBRES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ S.CASINI ➤ M-C CAZENAVE ➤ S.SEIGNER

4) Demande de subvention de l'association Saint Perdon Pelote Basque

Monsieur le Maire donne lecture l'assemblée d'une demande de subvention de l'Association Saint Perdon Pelote Basque en date du 05 septembre 2016.

La commission animation, communication et vie associative qui s'est réunie le 19 septembre 2016 qui a examiné la demande propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 650 € à cette association pour l'aider à financer son activité et ses projets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'accorder à l'association Saint Perdon Pelote Basque une subvention d'un montant de 650 €
- dit que les crédits nécessaires à cette subvention seront imputés à l'article 6574 chapitre 65.

5) Tarifs adhésion à l'Espace Ados pour les extérieurs à la commune

Madame CASINI fait un bref compte rendu de la commission ados qui s'est tenu le 30 août 2016, les élus ayant été destinataires du compte rendu de cette réunion.

Madame CASINI explique que Léa, directrice de l'Espace Ados, a été sollicitée pour l'adhésion de jeunes extérieurs à la commune.

Après concertation, la commission a choisi de valider cette possibilité en fixant le nombre de jeunes à 5 maximum.

La commission ados propose au Conseil Municipal de fixer l'adhésion des extérieurs à 30 € pour l'année (contre 20 € pour les Saint-Perdonnais) et 20 € pour une demi-année (contre 10 € pour les Saint-Perdonnais).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **FIXE** le montant de l'adhésion des extérieurs à la commune de la façon suivante :

- 30 € par an ;
- 20 € en cours d'année (à partir des vacances de février) et pour les vacances ;

6) Décision modificative n°1 au budget communal

Madame CASINI fait un compte rendu de la commission finances qui s'est tenue le 21 septembre 2016. Elle indique que la commission propose au Conseil Municipal une décision modificative en investissement et en fonctionnement sur le budget communal.

En effet, les travaux de l'église étant achevés, il convient de déplacer la somme restante (45000 €) sur cette opération sur l'opération 9006 : bâtiments communaux qui comprend la réalisation des nouveaux vestiaires foot et des locaux associatifs.

En fonctionnement, il manque environ 15 000 € pour couvrir les dépenses de personnel mais ceux-ci seront compensés par une recette à l'article 70848 qui comprend entre autre les recettes attendues suite au transfert scolaire et périscolaire.

La commission finance propose par conséquent au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)-Opération	Montant	Article (Chap)-Opération	Montant
2313 (23) -9006 Constructions	45 000,00		
2313 (23) -9019 Constructions	-45 000,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)-Opération	Montant	Article (Chap)-Opération	Montant
6411 (012) -Personnel titulaire	15 000,00	70848 (70) au GFP de rattachement	15 000,00
	15 000,00		15 000,00

Total dépenses	15 000,00	Total recettes	15000,00
-----------------------	------------------	-----------------------	-----------------

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

7) Informations diverses

Projet Eurovéloroute :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a pris contact avec Mont de Marsan agglomération afin de modifier le tracé initialement prévu. Il lui semblait plus intéressant de ne pas emprunter le lotissement Catuhe mais de passer plutôt en bordure de la propriété Larroque.

Monsieur le Maire ajoute qu'un premier contact a été pris avec le propriétaire du terrain afin de discuter du prix de vente. A suivre...

Monsieur le Maire indique que le projet dans son ensemble semble avoir pris du retard.

Marché travaux de réhabilitation et de renforcement des réseaux d'assainissement et d'eau potable :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le montant prévisionnel des travaux de réhabilitation et de renforcement des réseaux d'assainissement et d'eau potable est de 266 000 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les entreprises avaient jusqu'au vendredi 16 septembre à 16 heures pour remettre leur offres. Seules trois entreprises ont répondu.

Monsieur Terrabust du cabinet Merlin a récupéré les plis afin de les étudier.

La commission d'appel d'offres se réunira le mercredi 05 octobre à 15h00 afin de procéder à l'analyse des

plis.

Bureau des maires :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau des maires a validé le règlement intérieur des activités scolaire/périscolaire et extrascolaire. Il y a 4700 enfants sur l'ensemble des écoles de l'agglomération du Marsan. Mont de Marsan Agglomération a traité 200 demandes de dérogations pour la rentrée 2016/2017.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux prévus à l'école de Saint Perdon ont été réalisés dans l'été.

Monsieur le Maire indique enfin que le PEDT est accepté et signé.

Travaux sur la commune :

- Skate Park :

Monsieur le Maire informe que Sébastien Lanibois a géré la réfection du Skate Park. La réception des travaux aura lieu la semaine suivante.

- Vestiaires foot :

Monsieur le Maire explique que les vestiaires ont été mis à disposition de Saint Perdon football le week-end dernier. A cette occasion, on s'est aperçu d'une malfaçon dans les douches (inondations). Le carrelage doit être refait. Le plombier doit intervenir suite à un problème de pression d'eau.

- Voirie :

Monsieur le Maire explique que plusieurs arrêtés de circulation ont été pris pour modifier des carrefours.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le pont du Goua, situé avenue de la Chalosse sera réparé par Mont de Marsan Agglomération.

Monsieur le Maire explique que la voirie du lotissement Catuhe est en cours de réalisation.

Commission environnement :

Monsieur Sébastien Lanibois indique qu'une réunion de la commission environnement aura lieu bientôt.

Monsieur Sébastien Lanibois ajoute qu'une réunion a eu lieu avec les agents du service technique afin de répartir les tâches jusqu'à lors effectuées par Patrice Deyres qui vient de partir à la retraite.

Monsieur Sébastien Lanibois explique que deux agents se partagent le travail pour l'instant, les zones de travail vont être refondues et enfin le fauchage va être réduit par endroit.

Il convient d'évaluer s'il manque du personnel ou pas au cours de l'année, sachant que les déchets verts représentent 620 heures de travail.

Matinale des associations du 04 septembre 2016 :

Monsieur Didier Lartigue informe l'assemblée que les associations sont satisfaites de la matinale des associations qui a eu lieu le dimanche 04 septembre 2016. Une réunion est prévue le 06 octobre à 19 heures pour faire le point avec les associations participantes.

Monsieur Lartigue se dit satisfait de la participation active des associations. La matinée s'est terminée par la remise des prix du concours maisons fleuries et la remise des prix aux sportifs de l'année.

Monsieur Lartigue ajoute que la convention d'utilisation du minibus sera retravaillée, reste à évoquer l'organisation du prochain Téléthon.

Monsieur Lartigue indique que le prochain Flash Info paraîtra mi-octobre.

Vie associative :

Monsieur le Maire explique que l'assemblée générale de Sports et Loisirs a eu lieu le 07 septembre 2016.

Tout semble fonctionner pour cette association.

Monsieur le Maire évoque l'assemblée générale des Petits Lutins en date du 16 septembre au cours de laquelle le bureau a été totalement renouvelé.

Monsieur le Maire a reçu une invitation pour l'assemblée générale de Saint Perdon badminton qui se tiendra le jeudi 29 septembre à 19 heures au Foyer d'activités.

Marché des producteurs :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a fait acte de candidature pour un marché des producteurs le vendredi 23 juin 2017.

Rendez-vous culturels :

Monsieur Jean-Paul Darsaut informe le Conseil Municipal que l'assemblée générale des Amis de Saint Orens se tiendra le 07 octobre prochain. Il ajoute que le dernier concert s'est bien passé.

Monsieur Jean-Paul Darsaut rappelle que la commune reçoit Yann Queffelec le jeudi 29 septembre prochain dans le cadre des animations proposées par la Médiathèque Départementale des Landes.

La commune prend à sa charge la réception et le repas de l'écrivain à l'issue de la rencontre.

Monsieur Jean-Paul Darsaut explique au conseil Municipal que le 28 octobre aura lieu la 2^{ème} rencontre ayant pour thème « la 2^{ème} guerre mondiale à Saint Perdon ».

Ce rendez-vous culturel sera l'occasion d'évoquer la vie d'un prisonnier de guerre allemand sur la commune.

Plan communal de sauvegarde :

Monsieur Jean-Paul Darsaut informe ses collègues qu'il a assisté à une réunion relative à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde à Haut-Mauco le jour même.

Le Plan Communal de Sauvegarde doit être déposé en juillet 2017.

Monsieur Patrick Beeuwsaert, Monsieur Sébastien Lanibois, Monsieur Jean-Michel Dourthe, Madame Marie-Christine Cazenave et Monsieur Cédric Barrouillet souhaitent participer à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Sandrine Casini informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé un audit en assurance. Il sera réalisé par une société spécialisée.

Monsieur le Maire encourage l'ensemble des élus à faire des économies dans tous les domaines.

Sandrine Casini explique qu'une présentation relative à l'aménagement du bourg réalisée par les étudiants bordelais sera faite le 28 octobre 2016 au siège de l'agglomération du Marsan.

M. le Maire informe l'assemblée que les portes ouvertes des carrières GAMA auront lieu le samedi 24 septembre.

Monsieur le Maire ajoute que le samedi 1^{er} octobre se tiendra à Mont de Marsan une manifestation autour de la culture landaise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Jean-Louis	Sandrine CASINI	Régine NEHLIG	Jean-Paul DARSAUT
------------	-----------------	---------------	-------------------

DARRIEUTORT Maire	Secrétaire de séance	Adjointe au Maire	Adjoint au Maire
Didier LARTIGUE Adjoint au Maire	Sébastien LANIBOIS Adjoint au Maire	Jean-Michel DOURTHE Conseiller	Marie-Christine CAZENAVE Conseillère
Corine LAFITTE Conseillère	Cédric BARROUILLET Conseiller	Hélène DUPIN Conseillère	Elodie DUDON Conseillère
Ludovic PASTOR Conseiller	Odile BENETEAU Conseillère	Philippe CABANNES Conseiller	Patrick BEEUWSAERT Conseiller
Sébastien SEIGNER Conseiller	Chantal LEMESLE Conseillère		